



Communiqué de presse

Paris, le 14 décembre 2021

HOPIUM ANNONCE LE LANCEMENT D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR PLACEMENT PRIVE POUR UN MONTANT DE L'ORDRE DE 5 MILLIONS D'EUROS

HOPIUM (FR0014000U63 / Mnémonique : MLHPI), constructeur français de voitures haut de gamme à hydrogène, annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital de l'ordre de 5 millions d'euros par émission d'environ de 217.500 actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé ("le Placement Privé"), conformément à la 8ème résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 15 décembre 2020 et à la décision du Conseil d'administration du 14 décembre 2021 (l' « Opération »). L'Opération porte sur moins de 2,5 % du capital social de la Société et les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission sur le marché d'Euronext Access Paris.

Les fonds seront levés auprès d'un cercle restreint d'investisseurs, conformément à l'article L.411-2 I du Code monétaire et financier.

Les fonds levés permettront à Hopium de poursuivre sa feuille de route et de mener à bien les prochaines phases de développement.

Le prix d'émission est de 23 € par action nouvelle.

Le placement est ouvert à compter de la publication du présent communiqué jusqu'au 22 décembre 2021 inclus, avec possibilité de clôture par anticipation.

Le règlement-livraison des actions nouvelles émises dans le cadre du Placement Privé et leur admission sur le marché d'Euronext Access Paris interviendront au plus tôt deux jours de négociations après la clôture du placement. Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché d'Euronext Access Paris sous le même code ISIN FR0014000U63 - MLHPI.

Conformément aux dispositions de l'article 211-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, l'offre des actions de la Société dans le cadre de cette augmentation de capital réalisée dans le cadre d'un placement privé, ne donnera pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

Des informations détaillées concernant la Société, notamment relatives à son activité, ses résultats et les facteurs de risque correspondants, figurent aux chapitres 5 et 6 du document d'information de la Société, lequel peut être consulté, ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse de la Société, sur son site internet (<https://www.hopium.com/#Investors>).

A propos d'Hopium

Fondée par Olivier Lombard, le plus jeune vainqueur des 24h du Mans, Hopium est un constructeur de véhicules haut de gamme à hydrogène qui concrétise l'aboutissement de son expérience acquise sur les circuits de course automobile.

Olivier Lombard, qui porte la culture automobile en héritage, a piloté pendant 7 ans des voitures de course propulsées à l'hydrogène, faisant de lui le coureur le plus expérimenté au monde dans le domaine.

Laboratoire à ciel ouvert, la course a permis à Olivier Lombard et son équipe de réfléchir sur de nouvelles solutions de mobilité afin de répondre aux défis environnementaux contemporains. Alors que le secteur du transport est responsable à lui seul de 20% des émissions de gaz à effet de serre, l'entreprise se positionne comme étant un acteur du changement climatique.

Hopium réunit une équipe d'experts, des partenaires de premier plan, à la pointe de l'innovation dans les secteurs des piles à combustible hydrogène, de la technologie et de l'ingénierie automobile.

Hopium (FR0014000U63 – MLHPI) est cotée sur Euronext Access+ et est éligible au PEA-PME.

Instagram

[@hopiumofficial](https://www.instagram.com/hopiumofficial)

Contacts :

Hopium

media@hopium.com

Actifin

Communication financière

Alexandre COMMEROT

07 85 55 25 25

acommerot@actifin.fr

Actifin

Relations presse financière

Jennifer JULLIA

06 47 97 54 87

jjullia@actifin.fr

Avertissement

En France, l'offre des actions Hopium décrites ci-dessus sera effectuée exclusivement dans le cadre d'un placement privé, en conformité avec l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et les dispositions réglementaires applicables. Elle ne constitue pas une offre au public au sens de l'article L. 411-1 du code monétaire et financier. En conséquence, aucun prospectus ne sera publié, ni visé par l'Autorité des marchés financiers.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée notamment par la directive 2010/73/EU, dans la mesure où cette directive a été transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen) (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), étant précisé que les actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et que n'a pas l'intention de procéder à une offre au public des actions aux Etats-Unis, ni dans toute autre juridiction.

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.